

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1156

5 novembre 2005

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| A.M.E. Lux S.A., Luxembourg | 55455 | Finacom International S.A., Luxembourg | 55444 |
| AFD Benelux S.A., Luxembourg | 55454 | Gaulinvest, S.à r.l., Luxembourg | 55454 |
| Altamira Holdings S.A., Luxembourg | 55474 | Gaz Capital S.A., Luxembourg | 55451 |
| Altamira Holdings S.A., Luxembourg | 55478 | Gaz Capital S.A., Luxembourg | 55451 |
| AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1), S.à r.l., Luxembourg | 55453 | Geficom S.A. | 55470 |
| Andra S.A.H. | 55456 | Geotech S.A., Luxembourg | 55484 |
| Apache International Finance, S.à r.l., Luxembourg | 55485 | Goldman & Company Holding S.A., Luxembourg | 55488 |
| Asian Bulk and Minerals Luxembourg S.A., Luxembourg | 55453 | Golf Development A.G., Luxembourg | 55450 |
| Astut Azur S.A., Luxembourg | 55452 | Hannover Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 55487 |
| AT&T Luxembourg S.A., Hesperange | 55484 | Heleba Holding S.A., Luxembourg | 55483 |
| (L')Avellan S.A., Mersch | 55449 | Howell Invest S.A., Luxembourg | 55442 |
| a b plus S.A., Wiltz | 55468 | I.H.P., International Hebdo Press S.A.H., Luxembourg | 55486 |
| Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg | 55452 | Iberian Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg | 55449 |
| Beretta (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 55443 | Immobilière Parc Eischen, S.à r.l., Erpeldange-Ettelbruck | 55468 |
| Bonneair S.A. | 55450 | Indépendant, S.à r.l., Luxembourg | 55487 |
| C & B Mechanical Group S.A., Luxembourg | 55487 | Ivoire Finance S.A., Luxembourg | 55472 |
| Callander Managers S.A., Luxembourg | 55454 | Komplet Benelux G.m.b.H. & Co KG, Drinklange | 55468 |
| Cardigan S.A., Luxembourg | 55487 | Komplet Benelux, G.m.b.H., Drinklange | 55468 |
| Cargo Longs Courriers S.A., Bertrange | 55451 | Logus S.A., Luxembourg | 55486 |
| CDRJ Worldwide (Lux), S.à r.l., Luxembourg | 55485 | Logus S.A., Luxembourg | 55486 |
| Cecilia Holding S.A., Luxembourg | 55442 | Lux Chemical Invest S.A., Luxembourg | 55443 |
| Ci-Erre Lux S.A., Luxembourg | 55443 | Luxembourg Aircraft Repair A.G., Luxembourg | 55472 |
| Compagnie Financière des Veneties S.A., Luxembourg | 55457 | Maison-Er, S.à r.l. & Cie S.C.A., Luxembourg | 55484 |
| Cosmefin International S.A., Luxembourg | 55449 | Manston Trust International S.A., Luxembourg | 55451 |
| Crec S.A.H., Diekirch | 55458 | Median Holding S.A., Luxembourg | 55486 |
| Diamond Air, S.à r.l., Luxembourg | 55478 | Mex Technologies S.A., Luxembourg | 55449 |
| Doranda S.A., Luxembourg | 55443 | MIDINVEST, S.à r.l., Mediterranean Investments & Development, Luxembourg | 55445 |
| Ecu Gest Holding S.A., Luxembourg | 55473 | MIDINVEST, S.à r.l., Mediterranean Investments & Development, Luxembourg | 55445 |
| Ekmar S.A., Luxembourg | 55488 | MIDINVEST, S.à r.l., Mediterranean Investments & Development, Luxembourg | 55446 |
| Eliodoro S.A., Luxembourg | 55472 | MIDINVEST, S.à r.l., Mediterranean Investments & Development, Luxembourg | 55446 |
| Escatel S.A., Luxembourg | 55452 | MIDINVEST, S.à r.l., Mediterranean Investments & Development, Luxembourg | 55446 |
| Escatel S.A., Luxembourg | 55452 | MIDINVEST, S.à r.l., Mediterranean Investments & Development, Luxembourg | 55446 |
| Eura 2000 S.A., Luxembourg | 55446 | MIDINVEST, S.à r.l., Mediterranean Investments & Development, Luxembourg | 55446 |
| Euro Link S.A., Luxembourg | 55483 | MIDINVEST, S.à r.l., Mediterranean Investments & Development, Luxembourg | 55446 |
| Euro Petrol International S.A., Luxembourg | 55445 | MIDINVEST, S.à r.l., Mediterranean Investments & Development, Luxembourg | 55446 |
| Eurostam S.A., Luxembourg | 55457 | Narua S.A., Luxembourg | 55488 |

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Nemo Investments S.A., Luxembourg | 55471 | Sotreca, Sicav, Luxembourg | 55455 |
| Networld Holding S.A., Luxembourg | 55453 | SPRI S.A., Luxembourg | 55454 |
| Networld Holding S.A., Luxembourg | 55453 | Stefra Holding S.A., Luxembourg | 55470 |
| Notabene Finance S.A.H., Diekirch | 55457 | Sunrise Invest S.A.H., Diekirch | 55463 |
| NSR Holding S.A., Luxembourg | 55484 | Sunrise Invest S.A.H., Diekirch | 55467 |
| Oissel Invest S.A. | 55448 | Tarante Holding S.A., Luxembourg | 55443 |
| Old Town S.A., Luxembourg | 55447 | Telecom Innovation S.A., Crendal | 55459 |
| Old Town S.A., Luxembourg | 55447 | Telecom Innovation S.A., Crendal | 55460 |
| OMP International S.A., Luxembourg | 55457 | Toolmen, S.à r.l., Remich | 55444 |
| Online S.A., Luxembourg | 55448 | Toysland S.A.H., Diekirch | 55458 |
| Online S.A., Luxembourg | 55448 | Toysland S.A.H., Diekirch | 55460 |
| Online S.A., Luxembourg | 55448 | Transco S.A., Schifflange | 55445 |
| Palmer Investment Fund, Sicav, Luxembourg | 55485 | TyCom Holdings B, S.à r.l., Luxembourg | 55447 |
| Pemeco S.A.H., Luxembourg | 55442 | Unirec S.A., Luxembourg | 55450 |
| Penrose International S.A., Luxembourg | 55471 | Vandemoortele International Finance S.A., Luxembourg | 55444 |
| Petrus Holding S.A., Luxembourg | 55455 | Vara, S.à r.l., Rombach-Martelange | 55458 |
| Proflo, S.à r.l., Mamer | 55444 | Vert Coucou S.A., Luxembourg | 55488 |
| R.M.S. Gerüstbau, G.m.b.H., Grümelscheid | 55465 | VMS Luxinter Conseil S.A.H., Luxembourg | 55471 |
| S+V Gems International S.A., Luxembourg | 55445 | Warelux, S.à r.l., Wecker | 55447 |
| S.D.G. Lux S.A., Esch-sur-Alzette | 55458 | WP LuxCo IV, S.à r.l., Luxembourg | 55456 |
| SOCLINPAR, Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations S.A.H., Luxembourg | 55485 | X-Com Holding S.A., Luxembourg | 55473 |
| Sodecom Holding S.A., Luxembourg | 55484 | X-Com Holding S.A., Luxembourg | 55473 |
| Son Group S.A., Luxembourg | 55454 | X-Com Holding S.A., Luxembourg | 55473 |

PEMECO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 32.450.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 avril 2005

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEMECO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051717.3/1682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

CECILIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 75.150.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF04484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(051854.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

HOWELL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.292.

Le bilan au 31 août 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF04473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(051855.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

LUX CHEMICAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 103.496.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(055306.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

CI-ERRE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 61.674.

—
Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CI-ERRE LUX S.A.

Signatures

Administrateurs

(051294.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

BERETTA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 56.553.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERETTA (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Administrateur

(051295.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

TARANTE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.566.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TARANTE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(051296.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

DORANDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 87.625.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DORANDA S.A.

Signatures

Administrateurs

(051297.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

55444

FINACOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 60.051.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 mai 2005

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire jusqu'à la tenue de l'AGO de 2011, à savoir:

Conseil d'administration:

- Monsieur Romain Thillens, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- Monsieur Philippe Richelle, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- Monsieur Pierre Hoffmann, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Commissaire:

- HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour FINACOM INTERNATIONAL S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051315.3/565/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

PROFLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8265 Mamer, 43, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 79.408.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Signature.

(051333.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

TOOLMEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5521 Remich, 1, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 99.346.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Signature.

(051334.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

VANDEMOORTELE INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 29.563.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 juin 2005, que:
Est réélue Commissaire aux Comptes, pour la durée d'une année, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005:

* PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051432.3/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

EURO PETROL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 94.124.

Les administrateurs ont décidé à l'unanimité de fixer le siège social de la société au n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051378.3/1051/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

S+V GEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 55.090.

Les administrateurs ont décidé à l'unanimité de fixer le siège social de la société au n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051381.3/1051/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

TRANSCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».
R. C. Luxembourg B 25.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05205, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Signature.

(051414.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

**MIDINVEST, S.à r.l., MEDITERRANEAN INVESTMENTS & DEVELOPMENT,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 77.600.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(051376.3/728/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

**MIDINVEST, S.à r.l., MEDITERRANEAN INVESTMENTS & DEVELOPMENT,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 77.600.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.
FIDCOSERV, S.à r.l.
Signature
(051373.3/728/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

**MIDINVEST, S.à r.l., MEDITERRANEAN INVESTMENTS & DEVELOPMENT,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 77.600.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.
FIDCOSERV, S.à r.l.
Signature
(051372.3/728/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

**MIDINVEST, S.à r.l., MEDITERRANEAN INVESTMENTS & DEVELOPMENT,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 77.600.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.
FIDCOSERV, S.à r.l.
Signature
(051366.3/728/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

**MIDINVEST, S.à r.l., MEDITERRANEAN INVESTMENTS & DEVELOPMENT,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 77.600.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.
FIDCOSERV, S.à r.l.
Signature
(051361.3/728/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

EURA 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.200.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 2 janvier 2001

* Le Conseil d'Administration est informé du décès de l'Administrateur Paolo Rossi, survenu en date du 18 décembre 2000.

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 2001.

Certifié sincère et conforme

EURA 2000 S.A.

P. Mestdagh / S. Capuzzo

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051457.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

OLD TOWN, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.139.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le mercredi 1^{er} juin 2005

L'Assemblée a élu administrateur Tiberto Ruy Brandolini d'Adda pour un mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLD TOWN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051413.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

OLD TOWN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.139.

Décisions de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2005

Sous la rubrique «Administrateur(s)/gérant(s)» est à confirmer:

Il a été décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une période de 1 an venant à expiration à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2006:

MM. Pierre Martinet et Jacques Loesch.

Sous la rubrique «Administrateur(s)/gérant(s)» est à modifier:

Il a été décidé d'élire comme administrateur du conseil d'administration, en remplacement de Mme Elza Chaltin, M. Tiberto Ruy Brandolini d'Adda, demeurant au 22, rue Barbet de Jouy, 85007 Paris, France pour une période d'un an, son mandat venant à expiration à l'assemblée générale de 2006.

Sous la rubrique «Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes:» est à confirmer comme suit:

Le mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG a été renouvelé pour une période de 1 an venant à expiration à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

OLD TOWN S.A.

E. Chaltin

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051410.3/4287/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

WARELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R. C. Luxembourg B 103.740.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04508, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour la société WARELUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFOSC S.A.

Signature

(051450.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

TyCom HOLDINGS B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.858.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Signature.

(051547.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

55448

ONLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 64.549.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04958, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.
Pour la société ONLINE S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

(051448.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

ONLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 64.549.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04956, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.
Pour la société ONLINE S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

(051443.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

ONLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 64.549.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04954, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.
Pour la société ONLINE S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

(051441.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

OISSEL INVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.086.

—
EXTRAIT

Il résulte de cinq courriers envoyés à la société OISSEL INVEST S.A. en date du 31 mai 2005 que:

- le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat et que la convention de domiciliation conclue entre la société OISSEL INVEST S.A. et WILSON ASSOCIATES a également été dénoncée avec effet immédiat;
- Mademoiselle Nadine Hirtz, Mademoiselle Louise Benjamin et Monsieur Graham J. Wilson ont démissionné en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;
- AUDIT & BUSINESS CONSULTING, S.à r.l. a démissionné en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mai 2005.
Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051475.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

L'AVELLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7562 Mersch, 1, rue des Acacias.
R. C. Luxembourg B 84.703.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04510, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour la société L'AVELLAN S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(051453.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

MEX TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 84.600.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 16 juin 2005 de la société MEX TECHNOLOGIES S.A. il a été décidé:

1. Nomination de Monsieur Dariusz Kapitan, né le 3 juin 1967, adresse ul L. Staffa 20, PL-60-194 Poznan comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051454.3/4185/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

COSMEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.738.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2004

1. La liquidation de la société COSMEFIN INTERNATIONAL S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

H. Peter

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051467.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

IBERIAN OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.940.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 26 avril 2005 a adopté les décisions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé la réélection de Dr Joao Rendeiro, MM. Allan Conway, Hared Al Darmaki et Rui Manuel Machete aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006. L'assemblée n'a pas approuvé la réélection de Joseph A. Field Esq.,
2. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers à la fonction de réviseur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2006.

Pour IBERIAN OPPORTUNITIES FUND

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04764. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051473.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

BONNEAIR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.039.

La société BONNEAIR S.A., ayant été dissoute en date du 9 juin 2005, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 15 décembre 2000 entre la société BONNEAIR S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051479.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

UNIREC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 18.960.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mai 2005

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Marjorie Fever, démissionnaire, est ratifiée.

- Le mandat d'Administrateur de la société LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une période statutaire nouvellement fixée à 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs en remplacement de Mademoiselle Carole Caspari, de Mademoiselle Corinne Bitterlich et de Monsieur François Mesenburg, qui ne souhaitent plus se présenter aux suffrages, et ce pour une période statutaire nouvellement fixée à six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une période statutaire nouvellement fixée à 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 26 mai 2005.

Certifié sincère et conforme

UNIREC S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051485.3/795/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

GOLF DEVELOPMENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 108.578.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 juin 2005

Monsieur René Faltz, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 17 août 1953, demeurant à L-6496 Echternach, 48, Montée de Troosknepchen, a été nommé aux fonctions de président du conseil d'administration de la société.

Monsieur Faltz pourra valablement engager la société par sa signature individuelle.

Monsieur Antoine Feidt, promoteur immobilier, né à Luxembourg le 25 septembre 1959, demeurant à L-7640 Christnach, 5, Moellerdallerstrooss, a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué de la société. Monsieur Feidt pourra valablement engager la société par sa signature individuelle.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00096. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ch. Ries.

(051524.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

55451

MANSTON TRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 82.663.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration réuni le 16 juin 2005

Première résolution

Le réunion a pris acte de la démission de la société MANSTON TRUST COMPANY S.A. de son poste d'administrateur.

Deuxième résolution

La réunion a décidé de coopter Madame Anette Sturgeon, née le 22 juin 1957, à Meckenheim en Allemagne et demeurant au 17, Nord Quay, Douglas IMI 4LE, Ile de Man, Iles Britanniques au poste d'administrateur en remplacement de la société MANSTON TRUST COMPANY S.A., démissionnaire. Elle termine le mandat de son prédécesseur.

Troisième résolution

La réunion a décidé de soumettre les présentes décisions à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051488.3/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

GAZ CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 95.071.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2005

- Les mandats des administrateurs M. Rolf Caspers, M. Vincent de Rycke, M. Tom Verheyden et du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., sont renouvelés.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006 statuant sur les comptes annuels de 2005.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051497.3/1463/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

GAZ CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 95.071.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051494.3/1463/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

CARGO LONGS COURRIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.265.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051552.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

ESCATEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 90.481.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2005

- Les mandats des administrateurs de M. Rolf Caspers et de M. Vincent de Rycke, et du commissaire aux comptes, la société ELPERS & Co, S.à r.l., sont renouvelés.
- Les actionnaires acceptent la démission de M. Mark Donegan en tant qu'administrateur et nomment en remplacement M. Tom Verheyden, banquier, demeurant professionnellement à L-1115 Luxembourg.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006 statuant sur les comptes annuels de 2005.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05571. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051501.3/1463/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

ESCATEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 90.481.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(051495.3/1463/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

ASTUT AZUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.396.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2005:

- Madame Susan Kirchhoff, consultante, née le 18 juillet 1958 à Paris-France, demeurant à 115 rue de la Tour, 70016 Paris-France, aura la signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051517.3/637/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.310.

Société Anonyme constituée le 4 avril 1953 suivant publication au Mémorial n° 39 du 7 mai 1953, par transformation de la BANQUE MATHIEU FRERES, Société en nom collectif, constituée le 31 mars 1937. Statuts modifiés et coordonnés suivant publication au Mémorial n° 143 du 27 juin 1977, 21 du 30 janvier 1979, 38 du 25 février 1980, 56 du 18 mars 1980, 68 du 4 avril 1981, 287 du 29 décembre 1981, 52 du 16 mars 1982, 95 du 7 avril 1983, 110 du 25 avril 1984, 117 du 25 avril 1985, 201 du 17 juillet 1987, 160 du 11 juin 1988, 352 du 27 septembre 1990, 303 du 25 juin 1993, 142 du 14 avril 1994, 502 du 16 septembre 1997 et 471 du 21 juin 1999.

La liste des «Signatures Autorisées» de la BANQUE DE LUXEMBOURG, enregistrée à Luxembourg le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05100, a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

E. Planchard

Membre du Comité de Direction

(051582.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

55453

ASIAN BULK AND MINERALS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 95.352.

Extrait du procès-verbal de la séance de l'Assemblée Générale Annuelle du 23 mai 2005

Le siège social est transféré de L-1235 Luxembourg 5, rue Emile Bian à L-2530 Luxembourg 10A, rue Henri M. Schnadt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051548.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG No. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 107.801.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 11 mai 2005 entre QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société avec siège social à Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, immatriculée auprès du registre des sociétés de Tortola sous le numéro 400547 (ci-après désigné comme le «Vendeur») et AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED, une «limited company» avec siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ABN 71 063 986 989 (ci-après désigné comme l'«Acheteur») que le Vendeur a cédé cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) qu'il détenait dans la Société à l'Acheteur.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 11 mai 2005 entre QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société avec siège social à Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, immatriculée auprès du registre des sociétés de Tortola sous le numéro 400547 (ci-après désigné comme le «Vendeur») et AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, une «limited company» avec siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ABN 59 001 777 591 (ci-après désigné comme l'«Acheteur») que le Vendeur a cédé cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) qu'il détenait dans la Société à l'Acheteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG No. 1), S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051549.3/2460/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

NETWORLD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 75.563.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF04481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(051853.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

NETWORLD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 75.563.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF04477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(051852.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

55454

AFD BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 102.229.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051553.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

SPRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 102.198.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051554.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

GAULINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 55.445.

Bernard Pranzetti démissionne avec effet immédiat au 2 septembre 2002 de son mandat de gérant.

Lintgen, le 13 juin 2005.

B. Pranzetti.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051563.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

SON GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.
R. C. Luxembourg B 82.124.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SON GROUP S.A.

Signature

(051574.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

CALLANDER MANAGERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.949.

Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration le 9 mars 2004

Monsieur John R. Whitmore a été nommé Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Arthur de la Grandiere.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 26 avril 2004

Messieurs Pierre Ahlborn, Marc Cellier, Peter Welber et madame Catherine de Christen ont été cooptés Administrateurs, en remplacement de Messieurs Antoine Calvisi, Claude Cellier, Arthur de la Grandiere et Nico Thill, démissionnaires.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mars 2005

Messieurs Fernand Reiners et Nico Thill ont été nommés Administrateurs.

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Conseil d'Administration

MM. John R. Whitmore, Président

Pierre Ahlborn

Marc Cellier

Robert Reckinger
Fernand Reiners
Nico Thill
Peter M. Welber
Mme Catherine de Christen

Réviseur d'Entreprises

DELOITTE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051580.3/007/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

PETRUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 94.257.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(051584.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

A.M.E. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 30.015.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF01969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour la société

A. Hauglustaine

Directeur général

(051595.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

SOTRECA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.396.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2005

L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Robert Reckinger.

L'Assemblée a nommé Administrateur, Monsieur Antoine Calvisi, pour la durée d'un an.

L'Assemblée a pris acte de la non reconduction du mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre Guilmot.

L'Assemblée a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

MM. André Beier
Antoine Calvisi
Christophe Dispas

HSBC DEWAAY S.A., Administrateur-Délégué, représentée par:

MM. André Beier
Bernard de Bellefroid

Réviseur d'Entreprises

COMPAGNIE DE REVISION.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051598.3/007/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

ANDRA S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 22.693.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juin 2005, enregistré à Grevenmacher, le 15 juin 2005, volume 532, folio 2, case 3:

I. Que la société anonyme ANDRA S.A.H., actuellement sans siège social connu, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 22.693), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 15 mars 1985, publié au Mémorial C numéro 128 du 9 mai 1985.

II. Que les comparants sont les propriétaires de toutes les actions de la prédite société.

III. Que les comparants ont décidé de dissoudre et de liquider la société ANDRA S.A.H., qui a interrompu ses activités.

IV. Que les comparants déclarent qu'ils ont réglé tous les engagements et dettes de la société.

V. Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu aux comparants et qu'ils assurent le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

VI. Que la liquidation de la société ANDRA S.A.H. est à considérer comme définitivement close.

VII. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

X. Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions de la société dissoute et qu'il n'existe pas de registre d'actions.

IX. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins auprès de BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 2005.

Pour extrait conforme

J. Seckler

(051603.3/231/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

WP LUXCO IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 108.417.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société, tenue en date du 26 mai 2005 que les actionnaires ont:

* Décidé de nommer Monsieur D. van der Molen en tant que manager B.

Managers:

* Richard Brekelmans, manager B;

* Guy Harles, manager B;

* Paul Mousel, manager B;

* Doeke van der Molen, manager B;

* Timothy Curt, manager A;

* Scott Arenare, manager A;

* Tara Kerley, manager A;

* David Krieger, manager A.

Luxembourg, 16 juin 2005.

R. Brekelmans

Manager B

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051753.3/4287/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DES VENETIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 73.622.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour la COMPAGNIE FINANCIERE DES VENETIES S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M. Kara / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(051614.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

EUROSTAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.315.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

EUROSTAM S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(051616.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

OMP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 88.185.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour OMP INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(051620.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

NOTABENE FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Diekirch.
R. C. Luxembourg B 108.418.

Réunion du Conseil d'Administration

Aujourd'hui, le 23 mai 2005, s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme holding NOTABENE FINANCE S.A.H. à savoir:

1. La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,
2. Madame Tatiana Reding, employée privée, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20,
3. Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur délégué, Monsieur Paul Müller, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Diekirch, le 23 mai 2005.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} juin 2005, réf. DSO-BF00002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901931.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2005.

VARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.
R. C. Luxembourg B 103.932.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2005.

LADELUX S.A.

Signature

(901943.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2005.

S.D.G. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 8, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 58.390.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2005.

LADELUX S.A.

Signature

(901937.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2005.

CREC S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Diekirch.
R. C. Luxembourg B 108.420.

Réunion du Conseil d'Administration

Aujourd'hui, le 27 mai 2005, s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme holding CREC S.A.H., savoir:

1. La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

2. Monsieur Edmund Kisters, employé privé, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3,

3. Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué Monsieur Paul Müller, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Diekirch, le 27 mai 2005.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 31 mai 2005, réf. DSO-BE00248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901933.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2005.

TOYSLAND S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Diekirch.
R. C. Luxembourg B 108.280.

Réunion du Conseil d'Administration

Aujourd'hui, le 4 mai 2005.

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme holding TOYSLAND S.A.H., à savoir:

1. La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

2. Madame Tatiana Reding, employée privée, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

3. Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué, Monsieur Paul Müller, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Ainsi décidé à Diekirch, le 4 mai 2005.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 11 mai 2005, réf. DSO-BE00110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901858.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juin 2005.

TELECOM INNOVATION S.A., Société Anonyme,
(anc. GATEWAY TELECOM S.A.).
Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.
R. C. Luxembourg B 98.503.

L'an deux mille cinq, le treize mai.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GATEWAY TELECOM S.A., avec siège social à L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 23 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 552 du 9 avril 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 février 2004, publié au dit Mémorial C, numéro 385 du 9 avril 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 janvier 2005, non encore publié au dit Mémorial C,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 98.503.

L'assemblée est ouverte à 10 heures sous la présidence de Madame Françoise Dovifat, employée privée, demeurant à L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs, faisant également fonction de scrutateur,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Darche, employée privée, demeurant à B-6880 Bertrix, 7, rue des Mélanges.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Françoise Dovifat, employée privée, demeurant à L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le changement de dénomination de la société GATEWAY TELECOM S.A. en TELECOM INNOVATION S.A. et la modification subséquente de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}**. La société prend la dénomination TELECOM INNOVATION S.A.»

2. Le transfert de siège de la société de Doncols à L-9743 Crendal, Maison 14, et la modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. (alinéa premier)**. Le siège social est établi dans la commune de Wintrange, Crendal, Maison 14.»

8. la démission des administrateurs Monsieur Lucas Luca Pinazo et Madame Chantal Pletinckx, avec décharge.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en TELECOM INNOVATION S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}**. La société prend la dénomination TELECOM INNOVATION S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Doncols à L-9743 Crendal, Maison 14, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (alinéa premier)**. Le siège social de la société est établi dans la commune de Wintrange, Crendal, Maison 14».

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de deux administrateurs:

- Monsieur Lucas Luca Pinazo, comptable, né à Casablanca (Maroc), le 25 juillet 1960, demeurant à B-4910 Theux, 236B, rue les Cours,

- Madame Chantal Pletinckx, née le 22 juin 1949 à Auderghem (Belgique), demeurant à L-9647 Doncols, Chemin des Douaniers, 6,

et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.30 heures.

55460

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Dovifat / S. Darche / A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 mai 2005, vol. 319, fol. 42, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 31 mai 2005.

A. Holtz.

(901831.3/2724/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2005.

TELECOM INNOVATION S.A., Société Anonyme,
(anc. GATEWAY TELECOM S.A.).
Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.
R. C. Luxembourg B 98.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 31 mai 2005.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(901832.3/2724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 2005.

TOYSLAND S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 108.280.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre mai.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. La société anonyme holding LUCKY INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20;

2. La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, ici représentée par Monsieur Paul Müller, préqualifié.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TOYSLAND S.A.H.
Cette société aura son siège social à Diekirch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille (EUR 185.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-cinq (EUR 185,-) euros chacune.

Les actions sont au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (499.500,-) euros, par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-cinq (185,-) euros, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, en nature ou par transformation de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même sur approbation de l'Assemblée Générale Annuelle par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le Conseil d'Administration peut fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en supprimant ou limitant le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant aux actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de 5 ans à partir de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une Assemblée Générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à cette fin.

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, avec ou sans limitation de pouvoirs, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Il est révocable en tout temps par l'assemblée générale. Le commissaire sortant est rééligible.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil cinq.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à dix heures trente au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire les mille (1.000) actions comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1) La société LUCKY INVEST HOLDING S.A., prémentionnée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 999 |
| 2) La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., prémentionnée, une action _____ | 1 |
| Total: mille actions | 1.000 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent quatre-vingt-cinq mille (EUR 185.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de trois mille cinq cent quarante (EUR 3.540,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont déclarés dûment convoqués et après délibération, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Müller, préqualifié;

- Madame Tatiana Reding, employée privée, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20;

- La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., prémentionnée.

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

2) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire: Mademoiselle Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 St. Vith, 38, Rodter Strasse.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

3) L'adresse du siège social est fixée à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer administrateur-délégué Monsieur Paul Müller, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature en toutes circonstances.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Müller, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 9 mai 2005, vol. 431, fol. 57, case 8. – Reçu 1.850 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C

Mersch, le 1^{er} juin 2005.

U. Tholl.

(901857.3/232/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juin 2005.

SUNRISE INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 108.273.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. La société anonyme holding LUCKY INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20;

2. La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

ici représentée par Monsieur Paul Müller, préqualifié.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SUNRISE INVEST S.A.H.

Cette société aura son siège social à Diekirch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille (EUR 50.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante (EUR 50,-) euros chacune.

Les actions sont au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille (500.000,-) euros, par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante (50,-) euros, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, en nature ou par transformation de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même sur approbation de l'Assemblée Générale Annuelle par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le Conseil d'Administration peut fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en supprimant ou limitant le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant aux actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de 5 ans à partir de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une Assemblée Générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à cette fin.

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, avec ou sans limitation de pouvoirs, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Il est révocable en tout temps par l'assemblée générale. Le commissaire sortant est rééligible.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille cinq.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à huit heures trente au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire les mille (1.000) actions comme suit:

- | | |
|---|-------|
| 1) La société LUCKY INVEST HOLDING S.A., prémentionnée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 999 |
| 2) La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., prémentionnée, une action _____ | 1 |
| Total: mille actions | 1.000 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille (EUR 50.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille neuf cents (EUR 1.900,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont déclarés dûment convoqués et après délibération ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Müller, préqualifié;
- Madame Tatiana Reding, employée privée, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20;
- La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., prémentionnée.

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

2) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire: Mademoiselle Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 St. Vith, 38, Rodter Strasse.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

3) L'adresse du siège social est fixée à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer administrateur-délégué Monsieur Paul Müller, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature en toutes circonstances.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Müller, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 26 mai 2005, vol. 431, fol. 73, case 7. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} juin 2005.

U. Tholl.

(901853.3/232/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juin 2005.

R.M.S. GERÜSTBAU, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9659 Grümelscheid, 21, Duerfstrooss.

H. R. Luxemburg B 108.302.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, am vierten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja Holtz, mit Amtswohnsitz in Wiltz.

Sind erschienen:

1.- Herr Mike Strasser, Dachdecker, geboren in Ettelbrück, am 3. November 1982, wohnhaft in L-9659 Grümelscheid, 21, Duerfstrooss.

2.- Frau Sheila Boussong, Privatangestellte, geboren in Luxemburg, am 11. Januar 1982, wohnhaft in L-9518 Weidingen, 86, um Knupp.

Diese Kompargenten, erklären eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche der folgenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit durch die Kompargenten und allen Personen, welche später einmal Gesellschafter werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen, und im besonderen dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert, und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Gerüstbau d.h. Auf- und Abrichten sowie die Vermietung von Gerüsten.

Sie kann alle Massnahmen vornehmen um ihre Rechte zu garantieren und alle Handlungen geschäftlicher, industrieller oder finanzieller Art tätigen, sowie alle Geschäfte, die mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder ihn fördern.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung R.M.S. GERÜSTBAU GmbH an.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Grümelscheid.

Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss des oder der Gesellschafter verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in 100 (hundert) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Das Gesellschaftskapital wird wie folgt gezeichnet:

| | |
|--|-----|
| 1) Herr Mike Strasser, vorbenannt, fünfzig Anteile | 50 |
| 2) Frau Sheila Boussong, vorbenannt, fünfzig Anteile | 50 |
| Total: hundert Anteile | 100 |

Diese Anteile wurden jeweils in bar zu ihrem Nennwert eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur freien Verfügung steht, so wie es dem verhandelnden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Berücksichtigung von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft der im proportionalem Verhältnis zur Zahl der gehaltenen Anteile steht.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile können frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Gemäß Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, können Gesellschaftsanteile nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer drei Viertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Gesellschafters.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können und die von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten und um die Geschäfte der Gesellschaft zu führen.

Wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat gilt seine alleinige Unterschrift als bindend für die Gesellschaft; hat die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer wird sie nur verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, werden Beschlüsse mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Beschlüsse können nur dann gefasst werden wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Die Geschäftsführer können auch per Telefon oder anhand anderer Mittel beraten und abstimmen, müssen dies jedoch schriftlich bestätigen. Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse der Geschäftsführer auch per Umlaufbeschluss gefasst werden, nach Beratung letzterer via Telefon oder anhand anderer Mittel. Ein Umlaufbeschluss gilt dann als gefasst wenn ein oder mehrere Dokumente, welche den Beschluss beinhalten, von allen Geschäftsführern unterschrieben wurden. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als Datum des Beschlusses.

Art. 12. Der oder die Geschäftsführer sind einfache Bevollmächtigte der Gesellschaft. Die Geschäftsführer sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich. Geschäfte die im Namen der Gesellschaft getätigt werden, verpflichten allein die Gesellschaft.

Art. 13. Der alleinige Gesellschafter nimmt die Befugnisse, welche der Gesellschafterversammlung obliegen, wahr.

Bei mehreren Gesellschaftern kann jeder Gesellschafter an den Gesellschaftsbeschlüssen teilnehmen im Rahmen der gehaltenen Anteile. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Bevollmächtigten an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Art. 14. Bei mehreren Gesellschaftern kann ausschließlich die Gesellschafterversammlung einen Generalbevollmächtigten ernennen.

Art. 15. Vorbehaltlich der Bestimmungen in Artikel 9, gelten Gesellschafterbeschlüsse als gefasst wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Ist dies nicht der Fall, ist eine weitere Gesellschafterversammlung mit einer Ladungsfrist von mindestens 14 Tagen einzuberufen, die auf die Behandlung der Gegenstände der ersten einberufenen Gesellschafterversammlung beschränkt ist und Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter fasst. Vorbehaltlich der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, bedürfen Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Jeder Gesellschafter kann von der Geschäftsführung die Einberufung einer Gesellschafterversammlung unter Bekanntgabe der vorgeschlagenen Tagesordnung verlangen. Die Geschäftsführung hat die Gesellschafterversammlung innerhalb einer Woche einzuberufen. Die Einberufung erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes an sämtliche Gesellschafter und hat die Tagesordnung zu enthalten. Zwischen dem Tage der Einberufung zur Post und dem Tage der Versammlung muß ein Zeitraum von mindestens 14 Tagen liegen.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, am 31. Dezember, hat die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen.

Art. 18. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 19. Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, abzüglich der allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft.

Der Reingewinn steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung, nach der gesetzlich vorgesehenen Überweisung an den Rücklagefonds. Die Gesellschafterversammlung kann jedoch beschließen, auch vor der jährlichen Rechnungslegung, den Gesellschaftern eine Zwischendividende auszuzahlen.

Art. 20. Die eventuelle Auflösung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, die von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Rechte und Vergütung festlegt.

Art. 21. Die Gesellschafter berufen sich auf die gesetzlichen Bedingungen für alle nicht gesondert durch die gegenwärtige Satzung erfolgten Regelungen. Der amtierende Notar bestätigt, dass die Bedingungen von Artikel 183. des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Errichtung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise 1.000,- EUR.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr begreift die Zeitspanne zwischen dem Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2005.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9659 Grümelscheid, 21, Duerfstrooss.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:
 - Herr Mike Strasser, Dachdecker, geboren in Ettelbrück, am 3. November 1982, wohnhaft in L-9659 Grümelscheid, 21, Duerfstrooss, (technischer Geschäftsführer);
 - Frau Sheila Boussong, Privatangestellte, geboren in Luxemburg, am 11. Januar 1982, wohnhaft in L-9518 Weidingen, 86, um Knupp, (administrativer Geschäftsführer).

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Wiltz.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Boussong, M. Strasser, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 mai 2005, vol. 319, fol. 41, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehren auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 30. Mai 2005.

A. Holtz.

(901866.3/2724/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 juin 2005.

SUNRISE INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Diekirch.

R. C. Luxembourg B 108.273.

Réunion du Conseil d'Administration

Aujourd'hui, le 23 mai 2005.

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme holding SUNRISE INVEST S.A.H., à savoir:

1. La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
2. Madame Tatiana Reding, employée privée, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.
3. Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué, Monsieur Paul Müller, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Ainsi décidé à Diekirch, le 23 mai 2005.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 26 mai 2005, réf. DSO-BE00204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901854.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juin 2005.

IMMOBILIERE PARC EISCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange-Ettelbruck, 2, Beim Dreieck.
R. C. Luxembourg B 100.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 3 juin 2005, réf. DSO-BF00058, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 juin 2005.

Signature.

(901918.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 juin 2005.

KOMPLET BENELUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 1H.
R. C. Luxembourg B 99.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 7 juin 2005, réf. DSO-BF00087, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 juin 2005.

Signature.

(901919.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 juin 2005.

KOMPLET BENELUX G.m.b.H. & Co KG, Société en commandite simple.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 1H.
R. C. Luxembourg B 95.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 7 juin 2005, réf. DSO-BF00086, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 juin 2005.

Signature.

(901920.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 juin 2005.

a b plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.
R. C. Luxembourg B 108.401.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Lucien Thillens, architecte diplômé, demeurant à L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.
2. Bernard de Bary, architecte diplômé, demeurant à L-9570 Wiltz, 2, rue des Tondeurs.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: a b plus S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Wiltz.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecte, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente six mille euros (36.000,- EUR), représenté par trois mille six cents (3.600) actions de dix euros (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un des administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1. Lucien Thillens, susdit, mille deux cent soixante actions | 1.260 |
| 2. Bernard de Barsy, susdit, deux mille trois cent quarante actions | 2.340 |
| Total: trois mille six cents actions | 3.600 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de trente-six mille euros (36.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Lucien Thillens, architecte diplômé, demeurant à L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.
2. Bernard de Barsy, architecte diplômé, demeurant à L-9570 Wiltz, 2, rue des Tondeurs.
3. Christian Reitin, fonctionnaire, demeurant à L-9570 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

EWA REVISION S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Thillens, B. de Barsy, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2005, vol. 469, fol. 17, case 1. – Reçu 360 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 juin 2005.

R. Arrensдорff.

(901908.3/218/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 juin 2005.

GEFICOM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 102.551.

La convention datée du 20 mars 2001 dont l'avis de conclusion avait été déposé au registre de commerce de et à Diekirch en date du 25 avril 2001, est dénoncée, des suites du transfert du siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Doncols, le 27 mai 2005.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE

Domiciliataire

S. Moreaux

Réviseur d'Entreprises

Enregistré à Diekirch, le 3 juin 2005, réf. DSO-BF00042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901923.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2005.

STEFRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 88.124.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour STEFRA HOLDING S.A.

G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF03984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052956.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

PENROSE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 86.310.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2005

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée accepte également la démission de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg en tant que Commissaire aux comptes.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg et Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg. ELPERS AND CO, S.à r.l., ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg est nommé nouveau commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051813.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

NEMO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 99.707.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

NEMO INVESTMENTS S.A.

A. de Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(051621.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

VMS LUXINTER CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 25.364.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue le 8 juin 2005 à 11.00 heures à Luxembourg*

Cinquième résolution

«L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'Administrateur de MM. Charles Santerre, Jean-Christophe Van Moer et Thierry Matthyssens pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2006.»

Sixième résolution

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2006.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051784.3/3085/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

LUXEMBOURG AIRCRAFT REPAIR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

H. R. Luxembourg B 58.878.

Auszug des Sitzungsprotokolls der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 27. Mai 2005

Am 27. Mai 2005 haben die Aktionäre der Gesellschaft beschlossen:

* die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder:

- Herrn Dr. Wolfgang Vieweg, wohnhaft in Kiefernweg 9, D-55543 Bad Kreuznach, Deutschland;

- Herrn Jean-Pierre Walesch, wohnhaft in 138, route de Trêves, L-6960 Senningen, Luxembourg;

- Herrn François Thill, wohnhaft in 196, rue des Romains, L-8041 Strassen, Luxembourg;

für ein weiteres Jahr zu bestätigen. Ihr Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2003 entscheiden wird;

* das Mandat des amtierenden Rechnungsprüfers der Gesellschaft, AUTONOME DE REVISION S.A., mit Gesellschaftssitz in 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, für ein weiteres Jahr zu bestätigen. Sein Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2003 entscheiden wird.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Juni 2005.

LUXEMBOURG AIRCRAFT REPAIR S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051821.3/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

IVOIRE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 74.069.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 10 juin 2005 à 16 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, et des sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l. établies au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London NW1 UD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 10 juin 2005 à 17 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour IVOIRE FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051829.3/768/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

ELIODORO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 56.826.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

ELIODORO S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(051625.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

X-COM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.468.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement
le 2 juin 2005 à 16.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Ragy Gamael el Din Mahmoud Soliman el Faham par le Conseil d'Administration du 7 janvier 2005 au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Assaad Kairouz, démissionnaire, dont il terminera le mandat

L'assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Ragy Gamael el Din Mahmoud Soliman el Faham, James Bailey et Mohamed Naguib en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature / Signature

Administrateur / Administrateur / -

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06026. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(051847.3/3842/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

X-COM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.468.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051851.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

X-COM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.468.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051850.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

X-COM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.468.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF06027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051848.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

ECU GEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1328 Luxembourg, 41, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 41.806.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051712.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

ALTAMIRA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.715.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ALTAMIRA HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 51.715, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 503 du 3 octobre 1995 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1020 du 2 octobre 2003.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Caroline Waucquez, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Hertgen, employée privée, demeurant à Volmerange-les-Mines.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Fixation d'un nouveau capital autorisé à EUR 45.000.000,-;
2. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires;
3. Suppression à l'article 5 des statuts des règles applicables à la cession d'actions, à l'agrément et au droit de préemption des actionnaires;
4. Refonte des statuts dans la version française sans modification de l'objet social;
5. Adoption d'une version anglaise des statuts;
6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer un nouveau capital autorisé de douze millions cinq cent mille euros (EUR 45.000.000,-) pour une période de cinq ans.

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le Conseil d'Administration à supprimer ou à limiter éventuellement le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par conséquent le premier alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mardi du mois de juin à neuf heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer à l'article 5 des statuts les règles applicables à la cession d'actions ainsi qu'à l'agrément et au droit de préemption des actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide une refonte complète des statuts sans modification de l'objet social et l'adoption d'une version anglaise. Les statuts auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de ALTAMIRA HOLDINGS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital social est fixé à neuf millions six cent vingt-cinq mille euros (EUR 9.625.000,-) représenté par trois cent quatre-vingt-cinq mille (385.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à quarante-cinq millions d'euros (EUR 45.000.000,-) avec ou sans émission d'actions nouvelles jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2005 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires, quant à la partie du capital social autorisé qui d'ici-là n'aura pas été réalisée par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme notariée, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme notariée par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mardi du mois de juin à onze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 18. Les présents statuts sont rédigés en langue française suivie d'une version anglaise. En cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version française prévaut.

Version anglaise:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A limited holding company (société anonyme holding) is established under the denomination ALTAMIRA HOLDINGS S.A.

Art. 2. The registered office shall be in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature occur or are imminent and are likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries, the registered office may be provisionally transferred abroad. However, such temporary measure shall have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The duration of the company shall be unlimited.

Art. 4. The object of the company shall be to take directly or indirectly participating interests in any form in other companies and to manage, to control and develop such participating interests.

The company may in particular use its funds for the establishment, management, development and liquidation of a portfolio composed of all securities and licences from all origin, participate at the creation, development and control of any company, acquire by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, all securities and licences, realise these by sale, transfer, exchange or otherwise, develop these interests and licences, grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

The company may carry on any commercial and industrial activity and take participating interests in private companies.

In general the company shall take any measure and carry out any operation related to or conducive to the accomplishment of its objects, provided such measure or operation remains within the limits established by the Law of 31 July 1929 concerning Holding Companies.

Art. 5. The share capital is set at nine million six hundred twenty-five thousand euros (EUR 9,625,000.-) represented by three hundred eighty-five thousand (385,000) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The shares are and shall remain registered shares.

The company's shares may be created, at the owner's option as certificates representing single or multiple shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided for by law.

Authorised capital

The share capital may be increased from its present amount to forty five million Euro (EUR 45,000,000.-) with or without the issue of new shares having the same rights and obligations as the existing shares.

The board of directors is fully authorised and empowered:

- to effect such increase in capital either in a single portion or by successive portions, by the issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or, following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporating of profits or reserves into the capital;

- to determine the place and the date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of subscription to and payment on the additional shares,
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to shares to be issued within the limits of the authorised capital.

This authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication in the Mémorial of the minutes of the extraordinary general meeting dated 24 May 2005 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the part of the authorised capital which at that time has not been realised by the board of directors.

As a consequence of each increase in capital effected and duly documented in the form of a notarial deed, the first paragraph of the present article shall be amended so as to correspond to the increase effected thus; such modification shall be documented in the form of a notarial deed by the board of directors or by any persons appointed to do so.

Administration - Supervision

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and may be re-elected; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, after which a definitive election shall be effected at the next general meeting.

Art. 7. The board of directors is empowered to perform such acts as shall be necessary for or conducive to achieving the company's objects. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Association are within the scope of the board of directors.

Art. 8. The board of directors shall elect a chairman from among its members; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly resolve and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In the event of urgent matters, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.

Resolutions of the board of directors may be taken by circular resolutions.

A written resolution, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such a resolution can be documented in a single document or in several documents having the same content.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection with such management to one or more directors, managers or other officers; these need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors shall require prior authorisation by the general meeting.

Art. 10. The company shall be bound by either the joint signatures of any two directors or by the single signature of the delegate of the board.

The company shall however be duly committed by the single signature of one director towards the Public Authorities.

Art. 11. The company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and may be re-elected; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices for all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. They may be dispensed with if all the shareholders are present or represented and declare that they have got knowledge of the agenda in advance.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share shall carry one vote.

Art. 14. The general meeting of the company duly constituted shall represent the entire body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify all acts that concern the company.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held at the company's registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Tuesday in June at 9.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next business day.

Art. 17. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Association do not provide otherwise.

Art. 18. These articles of association are worded in French followed by an English version. In case of divergences between the French and the English version, the French version will prevail.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Waucquez, M. Muller, H. Hertgen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, vol. 24CS, fol. 32, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

F. Baden.

(051723.2/200/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

ALTAMIRA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 51.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden

Notaire

(051724.3/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

DIAMOND AIR, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 108.581.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirtieth of May.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The private limited company RENOVA AIR TRANSPORT, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated deed of the undersigned notary on the 10th of May 2005, not yet formalised, represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *ne varietur* by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has stated that it has formed a private limited company whose articles of association have been fixed as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («Gesellschaft mit beschränkter Haftung») which will be governed by the laws in force and by the one of August 10, 1915 concerning trade companies mainly and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is DIAMOND AIR.

Art. 3. The object of the company is the acquisition and disposal of aircrafts and their exploitation within the limits of any granted authorizations.

The object of the company is furthermore the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by the mere decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euro) represented by 1,000 (one thousand) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, which have been all subscribed by the private limited company

RENOVA AIR TRANSPORT, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up by contribution in cash so that the amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euro) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes one owner of each sharequota only. If there are several owners of one sharequota, the company is entitled to suspend the related rights until one sole person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota.

The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either hypothesis, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

The preemption right which is not exercised by one or several shareholders falls proportionally to the other shareholders. Use must be made of it within a period of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Beside his contribution each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as creditor of the company with respect to this amount and the interests.

Art. 10. The death, the interdiction, the bankruptcy or the insolvency will not put an end to the company. In case of death of a shareholder, the company will go on between the remaining shareholders and the legal heirs.

Art. 11. The creditors, the assignees and the heirs of the shareholders may not for whatever reason affix seals to the property and the documents of the company nor may they interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company judicially and extra-judicially.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; mere agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by the shareholders who represent more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, at the thirty-first of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five per cent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve will amount to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Possible losses are apportioned alike, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2005.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

Mr Jean Fell, expert-comptable, born on April 9, 1956 in Echternach (Luxembourg), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil, born on March 11, 1968 in Emmerich/Rh (Germany), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, are appointed as managers for an unlimited duration.

The company is bound in any circumstances by the sole signature of any manager.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Statement

The undersigned notary, who knows German and English, states herewith that on request of the attorney the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same attorney and in case of divergences between the German and the English text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing attorney signed together with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundfünf, am dreissigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Jean Seckler, Notar im Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RENOVA AIR TRANSPORT, mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse, gegründet durch Urkunde des instrumentierenden Notars am 10. Mai 2005, noch nicht formalisiert, vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varierur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, hat erklärt, dass sie eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet hat, deren Satzung sie wie folgt festgelegt hat:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den in Kraft befindlichen Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung DIAMOND AIR an.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und der Verkauf von Flugzeugen sowie deren Ausbeutung innerhalb der Grenzen der gewährten Genehmigungen.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräussern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerter Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, dann kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der aussergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf EUR 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Euro) festgesetzt, dargestellt durch 1.000 (eintausend) Anteile von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche alle von der Gesellschaft mit beschränkter Haftung RENOVA AIR TRANSPORT mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gezeichnet worden sind.

Die Komparentin, welche die Anteile gezeichnet hat, erklärt und bejaht, dass jeder Anteil voll und ganz in bar eingezahlt worden ist, so dass die Summe von EUR 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Euro) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist.

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, dann ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179(2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. dass jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft schriftlich festgehalten werden muss und dass die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber nicht anwendbar sind.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismässig herabgesetzt wird.

Art. 7. Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, dann kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Niessbrauchberechtigten und dem «nackten» Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Niessbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Niessbrauchberechtigten ausgeübt.

Art. 8. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, dann haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

Art. 9. Ausser seiner Gesellschafteinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftseinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Art. 11. Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können. Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt. Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung ad nutum durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Art. 13. In Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäss im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.

Art. 14. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden. Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

Zwischendividenden dürfen unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- Zwischenbilanzen werden auf viertel- oder halbjährlicher Basis erstellt,
- diese Bilanzen müssen genügend Gewinne ausweisen, einschliesslich des Gewinnvortrages,
- der Beschluss, Zwischendividenden auszuschütten, ist von den Gesellschaftern zu treffen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

Art. 17. Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den fünfzehn Tagen vor seiner Annahme einsehen.

Art. 18. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, dann werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwasige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 20. Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 21. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr wird heute beginnen und wird am 31. Dezember 2005 enden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausenddreihundertfünfzig Euro.

Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat die Gesellschafterin, welche das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Herren Jean Fell, expert-comptable, geboren am 9. April 1956 in Echternach (Luxemburg), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, und Cornelius Martin Bechtel, conseil, geboren am 11. März 1968 in Emmerich/Rh (Deutschland), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, werden zu Geschäftsführern auf unbestimmte Zeit ernannt.

Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag des Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 2005, vol. 531, fol. 97, case 4. – Reçu 250 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juin 2005.

J. Seckler.

(051531.3/231/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

HELEBA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.643.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HELEBA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(051293.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

EURO LINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 28.123.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société

qui s'est tenue en date du 3 juin 2005 au siège social

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Mademoiselle Josiane Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Monaco;
- Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BE04925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051480.3/520/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

SODECOM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 33.723.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Signature.

(051343.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

MAISON-ER, S.à r.l. & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 63.202.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Signature.

(051347.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

NSR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 30.031.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Signature.

(051350.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

GEOTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 45.764.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Signature.

(051352.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

AT&T LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.

R. C. Luxembourg B 40.745.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 7 juin 2005

L'assemblée générale a décidé de réélire:

- M. Richard Hirst, demeurant à 17, Thomas More Street, E1W 1YE, Londres, Royaume-Uni;

- M. Kenneth G. Morgan, demeurant à Highfield House, Headless Cross Drive, B97 5EQ Redditch, Royaume-Uni; et

- M. Andrew Mark Edison, demeurant à 8, avenue de l'Arche, Le Colisée, Bât. C, 92419 Courbevoie, France;

comme administrateurs, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2006 sur les comptes de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2005.

L'assemblée générale a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, comme commissaire aux comptes, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant en 2006 sur les comptes de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AT&T LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051510.3/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

**SOCLINPAR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS
ET DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 16.980.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Signature.

(051355.3/802/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

APACHE INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 92.676.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051393.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

CDRJ WORLDWIDE (LUX), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1940 Luxembourg, 382-386, route de Longwy.
H. R. Luxembourg B 64.014.

Auszug aus der Sitzung vom 1. Januar 2005

- Als weiterer Geschäftsführer der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung Herr Ronald Weber, 6, place de Nancy in L-2212 Luxembourg, auf unbestimmte Dauer ernannt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051487.3/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

PALMER INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.646.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2005

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

| | | |
|-----------|-------------------|-----------|
| Messieurs | Declan Mc Adams | Président |
| | Cathal Fitzgerald | |
| | Nico Thill | |

Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051591.3/007/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

MEDIAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 50.998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 18 avril 2005

L'assemblée maintient la résolution de l'assemblée générale du 12 novembre 2002 mandatant aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2008:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur,
- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur,
- Monsieur Maurice Houssa, économiste.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société MAZARS, avec siège social au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, en lieu et place de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur qui avait été nommé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2008.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Associé

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05262. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051617.3/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

I.H.P., INTERNATIONAL HEBDO PRESS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 46.386.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 18 avril 2005

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051539.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

LOGUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.264.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour LOGUS S.A.

Signature

(060802.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

LOGUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.264.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour LOGUS S.A.

Signature

(060805.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

INDEPENDANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 81.323.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

A. de Bernardi

Gérant

(051628.3/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

CARDIGAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 90.945.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

CARDIGAN S.A.

M.-F. Ries-Bonani / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(051631.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

C & B MECHANICAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 61.358.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

C & B MECHANICAL GROUP S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(051634.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

HANNOVER FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 80.692.

Auszug des Protokolls der ersten ordentlichen Generalversammlung vom 12. Juni 2002 um 11.00 Uhr

Folgende Beschlüsse die der Publizierung dienen wurden genommen:

- 1.- Frau Dr. Elke König wurde zum Verwaltungsratsmitglied nach Artikel 10 der Satzung ernannt.
- 2.- Die Dauer der Mandate der Verwaltungsmitglieder enden mit dem Tag der Hauptversammlung, die über das Geschäftsjahr 2006 beschließt.
- 3.- Die Aktionäre genehmigen einstimmig die Wiedereinberufung der KPMG als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2002.

Luxemburg, den 12. Juni 2002.

Gezeichnet: Wilhelm Zeller.

Enregistré à Luxembourg, le 30. Mai 2005, ref. LSO-BE07383.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Auf stempelfreies Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 13. Juni 2005.

P. Decker

Notar

(051691.3/206/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

EKMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.372.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

EKMAR S.A.

M.-F. Ries-Bonani / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(051639.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

NARUA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.123.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

NARUA S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(051643.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

VERT COUCOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 82.983.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 15 avril 2005 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

* Transfert du siège social du 5, rue Emile Bian à L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051693.3/1682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

GOLDMAN & COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 98.435.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-BA06978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051716.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.
